



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-16925>

Département(s) de publication : **76**

Annonce n° **25-16925**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Département de la Seine-Maritime

**Correspondant :** BELLANGER Bertrand, Président

**Adresse :** Hôtel du Département, Quai Jean Moulin , CS 56101, 76101 ROUEN CEDEX

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0235035555

**Télécopieur :** 0235035542

**Courriel :** service-marches-publics@seinemaritime.fr

**Adresse internet :** <http://www.seinemaritime.net/>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://www.mpe76.fr/>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Prestation de déménagement et transfert des collections d'éléments lapidaires protégés au titre des « Monuments Historiques » de l'Abbaye de Jumièges et d'oeuvres d'art conservés au dépôt départemental de Darnétal

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Cette consultation comprend 2 lots définis comme suit : - Lot n°1 : Déménagement et transfert des collections d'éléments lapidaires protégés au titre des « Monuments Historiques » de l'Abbaye de Jumièges - Lot n°2 : Déménagement et transfert d'oeuvres d'art conservés au dépôt départemental de Darnétal Les candidats peuvent répondre sur 1 seul des lots ou sur les 2 lots

**Refus des variantes.**

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

2 mois à compter de la notification du marché.

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :** Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. Si l'attributaire du marché est un groupement d'entreprises conjointes, le mandataire sera obligatoirement solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, conformément à l'article R.2142-24 du Code de la Commande Publique. Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique). Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

## **Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. ;1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :**

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

## **Section 7 - Critères d'attribution**

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Prix : 60%
- Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique sur la base des sous critères suivants : -S/critère n°1 : Composition de l'équipe pluridisciplinaire constituée pour la réalisation de la prestation (3 pts/10) - S/critère n°2 : Pertinence de la démarche que le candidat se propose de mettre en place pour la réalisation de cette prestation et compréhension des enjeux (4 pts/10) -S/critère n°3 : Pertinence du planning d'intervention proposé (3 pts/10) : 30%
- Critère environnemental : Classification Crit'air des véhicules utilisés pour l'exécution du marché : 10%

## **Section 8 - Mode de passation du marché**

Type de procédure : procédure adaptée

## **Section 10 - Conditions de délai**

Date limite de réception des offres : 11/03/2025 à 16:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## **Section 11 - Autres renseignements**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 25C0063

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.mpe76.fr/> Code NUTS : FR Lot 1 - Déménagement et transfert des collections d'éléments lapidaires protégés au titre des « Monuments Historiques » de l'Abbaye de Jumièges Modalités d'ouverture des offres : Date: 12 mars 2025 Lieu : HDD Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : NON Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Marchés réservés : NON L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Transporteur d'art spécialisé Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex 1 Tél : 0235583500 Fax : 0235583503 Mel : greffe.ta-rouen@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : « - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du code de justice administrative, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence "Tarn-et-Garonne" dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées. » La prestation devra être réalisée par un transporteur d'art spécialisé

## **Section 13 - Renseignements relatifs aux lots**

Possibilité de présenter une offre pour l'ensemble des lots

- **Lot(s) 1** - Déménagement et transfert des collections d'éléments lapidaires protégés au titre des « Monuments Historiques » de l'Abbaye de Jumièges

## **Section 14 - Informations complémentaires**

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/02/2025